



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.4.1

N° de la demande : 2007-1409

Demande : B.4.1 (conversion en homologation complète sans consultation)

Produit : Fongicide Scala SC

Numéro d'homologation : 28011

Matières actives (m.a.) : Pyriméthanil (PYI)

N° de document de l'ARLA PDF en français : 1590452

But de la demande

Le but de cette demande est de convertir l'homologation conditionnelle du produit en homologation complète. Le fongicide Scala SC, ayant pour matière active le pyriméthanil, a obtenu une homologation conditionnelle en 2005. La conversion de celle-ci en homologation complète exigeait la soumission de renseignements supplémentaires sur le profil toxicologique et l'efficacité d'un métabolite environnemental.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande. Voir l'évaluation complète des propriétés chimiques dans le document REG2006-04, Pyriméthanil.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande. Voir l'évaluation sanitaire complète dans le document REG2006-04, Pyriméthanil.

Évaluation environnementale

Le demandeur a soumis deux études de toxicité sédimentaire ainsi qu'une demande de dispense de l'étude servant à déterminer le log K_{oc} pour le principal produit de transformation. Les renseignements ont été examinés et jugés acceptables. Aucun renseignement supplémentaire n'est requis pour le moment.

Une nouvelle évaluation des risques aquatiques a été menée pour le pyriméthanil et le fongicide Scala SC. Au niveau préliminaire, on a observé des risques potentiels pour les poissons et les amphibiens dus à l'utilisation du pyriméthanil. Par conséquent, une évaluation approfondie a été effectuée afin de caractériser les risques pour les organismes aquatiques liés aux écoulements et à la dérive de pulvérisation. L'écoulement devrait entraîner des risques négligeables pour les organismes aquatiques. Quant à la dérive de pulvérisation, on a déterminé qu'elle présente des risques pour les poissons et les amphibiens d'eau douce; afin d'atténuer ces risques, on a défini de nouvelles distances pour la zone tampon aquatique.

Évaluation de la valeur

En vue de l'homologation complète, trois exigences concernant l'efficacité étaient nécessaires, à savoir des données supplémentaires sur la moisissure grise des fraises, la moisissure grise des grappes de vigne et l'alternariose des pommes de terre. L'ARLA a reçu 10 études menées sur deux années en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Ces données confirment les dosages et les instructions d'application homologués pour ces usages. Du point de vue de l'efficacité, les conditions de l'homologation complète sont remplies.

Conclusion

Le titulaire de l'homologation a rempli toutes les exigences pour la conversion à l'homologation complète. L'ARLA peut donc soutenir cette demande. Cependant, en raison de conditions applicables à sa matière active, le fongicide de qualité technique pyriméthanil, l'homologation du fongicide Scala SC doit rester conditionnelle.

Références

- PMRA 1379041 1998, Pyrimethanil Substance Technical 99% w/w Code: AE B100309 00 1D99 00. Pyrimethanil: effects on sediment dwelling *Chironomus riparius* in a water sediment system, ENVIR/39AN
- PMRA 1379042 2006, Pyrimethanil - toxicity to Midge (*Chironomus tentans*) During a 10-day Sediment Exposure, 13798.6180
- PMRA 1580066 DACO: 9.9 Chironomid template.
- PMRA 1379040 2005, Waiver Request for the Pow study Required by the PMRA-Canada for 2-Amino-4,6-Dimethylpyrimidine
- PMRA 1379062 2007, Scala 400 SC Fungicide for control of Botrytis Gray Mould in Strawberries, Botrytis Bunch Rot in Grapes, and Early Blight in Potatoes. 94 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.